

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 (2021-2026)
de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s)
demandant d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz**

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 55 de Mmes et M. A. Baechler, L. Tissot, C. Goy et V. Mauron lui demandant d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz.

Résumé du postulat

Il est demandé au Conseil communal d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance communale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses pour y arriver avec la mise en place d'une stratégie axée sur une indépendance face au gaz. En effet, les ambitions de la Suisse en matière de rénovation et de chauffage durable pour sortir du gaz et du mazout sont encore insuffisantes, ayant pour finalité un avenir fragile et coûteux.

Pour parvenir à réduire la dépendance au gaz, la stratégie de la Ville doit d'une part, redoubler d'efforts en vue de diminuer la consommation d'énergie et d'autre part, développer les énergies renouvelables le plus rapidement possible.

Afin d'avoir une vision préventive, proactive, ce postulat souhaite que la Ville de Fribourg se dote d'un vrai plan de remplacement de la production de chaleur, en incluant les privés, ceci en vue d'une indépendance face au gaz, notamment au gaz russe, avec des objectifs clairs et concrets à moyen terme, soit d'ici trois à cinq ans.

Réponse du Conseil communal

Préambule

Comme le mentionne très justement le postulat, la dépendance actuelle de la Ville de Fribourg au gaz est importante. Il est à relever que cette dépendance est importante pour la Ville de Fribourg car elle a réalisé par le passé la transition du mazout vers le gaz avec un déploiement important du réseau. Bien que cette transition ait été bénéfique d'un point de vue environnemental par rapport au mazout, il est actuellement évident qu'une nouvelle transition est nécessaire afin de tendre vers le tout renouvelable le plus rapidement possible.

Etat actuel de la consommation de gaz sur le territoire de la Commune

En ville de Fribourg, 70% du gaz consommé, soit environ 200 GWh/an, est utilisé pour la production de chaleur pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude sanitaire (ECS) dans les bâtiments. Le solde, environ 80 GWh/an, est consommé par l'industrie.

Afin de réduire cette consommation de gaz, il est nécessaire d'une part d'augmenter le recours aux énergies renouvelables, et d'autre part de diminuer la demande globale en énergie. Ces efforts doivent être entrepris à tous les niveaux, avec une attention particulière pour le gaz consommé par les bâtiments (chauffage et ECS) car il représente la majorité de la consommation sur le territoire.

Parmi les outils permettant de réduire de manière importante la consommation de gaz, il y a le déploiement des réseaux de chauffage à distance (CAD). Actuellement, une forte tendance à la décroissance s'observe sur le nombre de raccordements gaz en service sur le territoire communal, alors que le nombre de raccordements CAD est en forte croissance. Il convient donc de s'intéresser au mode de production de la chaleur des réseaux CAD. En 2022, la part d'énergie renouvelable et de rejets thermiques s'élevait à 63%. Cette proportion sous-entend qu'une part non négligeable de la chaleur des réseaux CAD est encore produite au gaz. Néanmoins, les projets identifiés dans le cadre de la planification énergétique territoriale de la Ville avancent à un bon rythme et permettent d'accroître chaque année cette proportion d'énergie renouvelable. A moyen terme, l'objectif est une alimentation à 75% au minimum par des énergies renouvelables et des rejets thermiques.

Territoire – Etat actuel des efforts entrepris pour réduire la consommation de gaz

Afin de réduire le recours au gaz sur le territoire de la Commune, deux axes principaux sont identifiés: la contrainte et l'incitation. Ces deux axes sont actuellement exploités tant par le Canton que par la Ville.

Contraintes cantonales

La nouvelle loi sur l'énergie entrée en vigueur en 2020 intègre de fortes contraintes pour l'installation de nouvelles chaudières fossiles. En effet, lors de l'installation d'une chaudière fossile, que ce soit dans un nouveau bâtiment ou pour l'assainissement d'une chaudière existante, la loi exige que des mesures compensatoires soient mises en place (isolation du bâtiment, panneaux thermiques, etc.). Ces mesures compensatoires étant relativement contraignantes, de très nombreux propriétaires abandonnent les chaudières à énergies fossiles au profit de système de chauffage à énergies renouvelables.

Contraintes communales

Avec les nouvelles prescriptions communales en matière d'énergie applicables depuis 2019 (règlement communal d'urbanisme (RCU)), l'installation de nouvelles chaudières à énergies fossiles, pour les nouvelles constructions, mais également pour les assainissements de chaudière existantes, est interdite sur le territoire de la Commune. Une exception existe toutefois pour les installations au gaz installées dans les bâtiments situés en vieille ville. En effet, dans cette partie de la ville, les contraintes techniques (sous-sol exigus, habitat contigu, système de chauffage à haute température, indisponibilité du CAD, etc.) rendent actuellement encore la mise en place de solutions à énergies renouvelables compliquée. Ci-après la carte des périmètres énergétiques définis par le plan communal des énergies et repris dans le RCU.

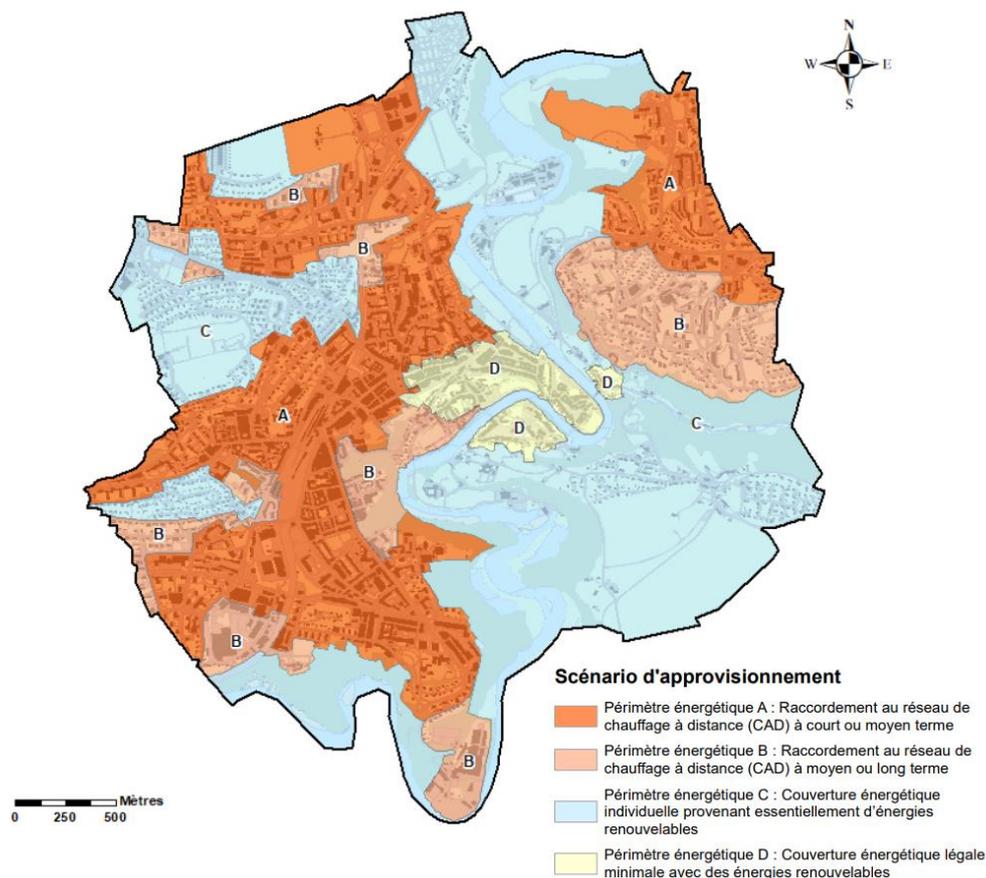


Figure 1: Périmètres énergétiques définis par le plan communal des énergies de la Ville. Les périmètres A, B et C interdisent toute nouvelle chaudière alimentée par des combustibles fossiles. Le périmètre D autorise les chaudières au gaz (les contraintes cantonales demeurent toutefois)

Incidations cantonales

Le Canton offre aux propriétaires fonciers, via son "programme bâtiments"¹, des aides financières pour l'amélioration énergétique des bâtiments (production de chaleur avec des énergies renouvelables, assainissement de l'enveloppe thermique, audit énergétique, etc.). De plus, le Canton communique régulièrement sur la thématique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Incidations communales

Depuis 2020, la campagne de subventions en matière d'énergie mise en place par la Ville propose des aides financières à l'intention des propriétaires afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (optimisation des chaudières, installations photovoltaïques et audits énergétiques). Il est à relever que le potentiel d'économie d'énergie avec un bon réglage des chaudières est estimé en moyenne à 15%, d'où la nécessité de promouvoir l'optimisation des chaudières.

¹ <https://www.leprogrammebatiments-fr.ch/>

Incidations fédérales

Au niveau fédéral, des aides existent également, notamment pour l'amélioration énergétique des systèmes industriels (Klik, Prokilowatt, SuisseEnergie, Pronovo, etc.). En complément, de nombreux outils d'aide à la décision pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments sont proposés par la Confédération (chauffer renouvelable, test frais de chauffage, Mieux habiter, topten, etc.). De plus, depuis le début de la crise énergétique, la Confédération a communiqué massivement au grand public sur la thématique des économies d'énergie. Il est à relever que dans ce cadre, la Ville de Fribourg a rapidement rejoint "l'alliance pour les économies d'énergie".

Résultats des efforts entrepris pour réduire la consommation de gaz

Les mesures contraignantes et incitatives mises en place depuis plusieurs années par la Commune, le Canton et la Confédération ont permis d'amorcer la transition énergétique avec un abandon progressif du gaz au profit des énergies renouvelables. Le graphique ci-après montre en chiffres cette transition vers les énergies renouvelables pour les nouvelles chaudières installées sur le territoire de la Commune. Il est à relever que la grande majorité de ces nouvelles chaudières sont installées dans le cadre d'un remplacement d'une chaudière au gaz ou à mazout.

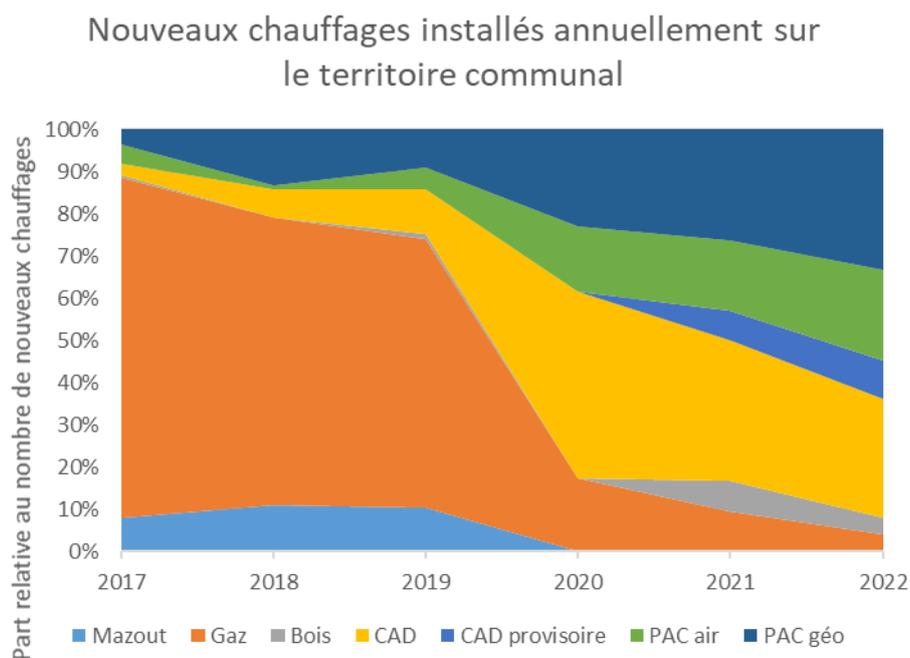


Figure 2: Nouveaux chauffages installés annuellement sur le territoire communal. (Source données: Mazout, gaz: registre des ramoneurs, bois: registre des ramoneurs et annonce fin des travaux, CAD: Groupe-E, PAC air: annonce fin des travaux, PAC géo: Guichet cartographique cantonal)

Prochaine étape

Contraintes

La législation communale en matière d'énergie étant déjà très restrictive et montrant une excellente efficacité pour la réduction des chaudières à gaz sur le territoire communal, il n'est pour le moment pas prévu de la modifier.

Incitations

La transition du gaz vers les énergies renouvelables est en marche sur le territoire de la Commune, toutefois le Conseil communal partage l'avis des postulants quant à la nécessité d'accélérer encore cette transition. Ainsi, le Conseil communal a préparé une nouvelle subvention visant spécifiquement l'accélération de la sortie des énergies fossiles. Dans les faits, cette subvention proposera une aide financière qui sera versée à tout propriétaire qui décide de remplacer prématurément sa chaudière à énergie fossile pour un système de chauffage à énergie renouvelable. Le montant de la subvention sera calculé en fonction de l'âge de la chaudière et de sa puissance.

Désinvestissement énergie fossile²

- Subvention pour le remplacement prématuré de votre chaudière fossile en faveur d'une production de chaleur à énergie renouvelable (bois, pompe à chaleur, chauffage à distance).
- Valable pour le remplacement de chaudières âgées de moins de 20 ans, mais de plus de 5 ans.



Figure 3: Résumé de la subvention prévue pour l'accélération de la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Le calcul du montant de la subvention sera basé sur la puissance et l'âge de la chaudière.

De plus, le Conseil communal envisage également d'octroyer un complément aux aides cantonales en matière d'isolation des bâtiments afin d'accélérer la rénovation énergétique des enveloppes des bâtiments et ainsi réduire la consommation d'énergie du territoire.

Compléments aux subventions cantonales

- Isolation thermique | Subvention pour l'isolation thermique des éléments d'enveloppe du bâtiment. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-01).
- Capteurs solaires thermiques | Subvention pour toute nouvelle installation solaire thermique réalisée sur les bâtiments existants du territoire communal. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-08).
- Amélioration de la classe CECB® | Amélioration de la classe CECB® à la suite de travaux de rénovation énergétique. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-10).
- Rénovation complète avec certificat Minergie® | Rénovation d'un bâtiment selon le standard Minergie®. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-12).



Figure 4: Résumé de la subvention prévue pour accélérer la rénovation énergétique des enveloppes des bâtiments. Le montant octroyé par la Commune représentera une part, à définir, du montant distribué par le Canton.

La nouvelle campagne de subvention incluant ces deux nouvelles subventions est prête et son lancement pourra se faire dès que le Canton aura approuvé le règlement nécessaire à la création du Fonds en faveur de la transition énergétique (cf. message au Conseil général n°21 du 23 août 2022).

D'autres instruments incitatifs, tel que des taxes sur certains combustibles, pourraient également contribuer à l'accélération de l'abandon des énergies fossiles. Ces outils n'ont toutefois pour l'heure pas été finement évalués par la Ville de Fribourg.

Exemplarité de la Commune

La Commune ayant un devoir d'exemplarité, elle travaille depuis de nombreuses années sur l'abandon des énergies fossiles pour ses bâtiments (cf. réponse au postulat n° 125 déposé le 18 février 2020). Ainsi, comme le montre la figure ci-après, il est prévu qu'à l'horizon 2035, la part des énergies fossiles dans le mélange énergétique consommé par les bâtiments de la Ville soit quasiment inexistante.

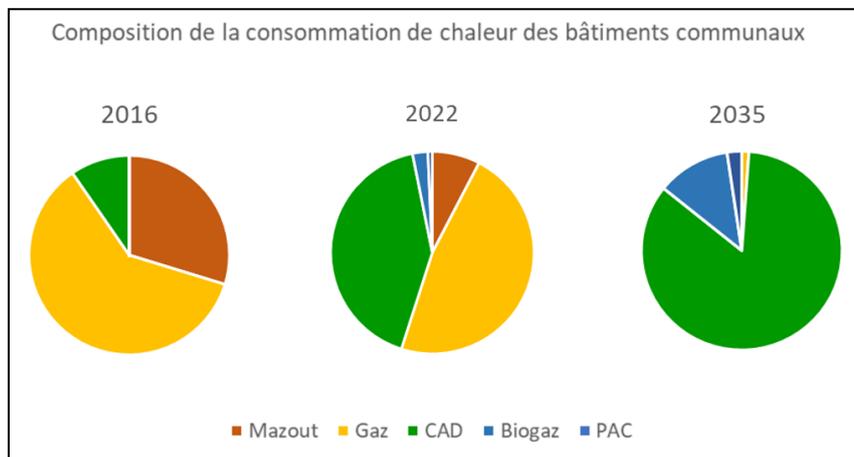


Figure 5: Etat des consommations énergétiques du parc immobilier communal en 2016, 2022 et prévision à 2035

Conclusion

Au vu de la situation géopolitique actuelle et de l'urgence d'agir pour le climat, le Conseil communal partage l'avis des postulants quant à la nécessité d'accélérer la transition énergétique, avec notamment la sortie des énergies fossiles. Pour ce faire, la Commune a mis en place une base légale relativement contraignante depuis 2019 et propose depuis 2020 des aides financières pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Pour accélérer encore plus cette transition, la Commune projette d'étoffer très prochainement le programme de subventions avec l'introduction de nouvelles subventions spécifiques pour la sortie des énergies fossiles.

Toutefois, malgré ces efforts, l'abandon complet des énergies fossiles ne pourra pas se faire, comme le demandent les postulants, dans les cinq prochaines années. En effet, d'une part les réseaux CAD vont encore demander de nombreuses années afin de se déployer complètement, et d'autre part la durée de vie technique d'une chaudière est d'environ 20 ans.

Le postulat n° 55 est ainsi liquidé.